

decédé mais condamné

Par **emilent**, le **31/10/2007** à **20:11**

bonsoir,

je reviens vers vous mais surtout je ne veux pas vous ennuyer....

toutes les conclusions ont été déposées début octobre les plaidoiries le 6/11/07

jugement fin décembre, nous avons saisi le bâtonnier pour la faute de l'avocat (non signalement du décès de son client au tgi)

le bâtonnier certifie que notre avocat a respecté les règles déontologiques....!!!(on ne s'attendait pas à autre chose) et qu'il n'a pas commis de fautes...!!!

nous allons donc saisir Mr le 1er Président de la cour d'appel pour que l'avocat soit contraint à faire jouer son assurance professionnelle..

cdt,

emilent